

maison qui cache ou mieux ensevelit Saint-Jean. — Cette violation d'un droit que le chapitre s'était réservé par son acte de vente, n'a fait que suivre une première violation. De pareils envahissements de la cupidité des particuliers sont déplorables, Monsieur le ministre, et je vous les signale pour que vous prescriviez à l'autorité municipale de Lyon, la loi d'en empêcher de nouveaux. Les terrains voisins de Saint-Jean, jadis aliénés à titre onéreux pour les acquéreurs, n'ont point racheté la servitude à *perpétuité* dont ils sont frappés, et aucune disposition légale ne devait annuler, ici, le droit du chapitre métropolitain. — Il résulte de tout cela que la basilique de Saint-Jean, dont les diverses parties sont si majestueusement groupées, la plus grande signification monumentale de la ville de Lyon, l'édifice qui a la plus haute portée comme monument basilical, dans la seconde capitale du royaume, n'est plus à découvert que dans l'axe du chevet, à-peu-près en face du nouveau corps-de-garde, entre les ponts de Tilsit et Séguin.

Malgré tous les ravages exercés par la révolution, le trésor de Saint-Jean est encore un des plus riches du pays de France. Il doit, en majeure partie, son opulence aux largesses généreuses d'un prélat dont Lyon n'oubliera jamais les bienfaits, Joseph Fesch, cardinal, archevêque-primat, qu'une politique forte et puissante devrait peut-être rendre à une église qui souffre de son absence.

M. Rapou. C'est précisément là que furent trouvées, dans les déblayements, des inscriptions romaines que la ville de Lyon a eu le grand tort de ne pas acquérir pour les réunir à son musée archéologique de Saint-Pierre, et que M. Bregnot du Lut a expliquées dans la 21^e livraison de la *Revue du Lyonnais*. Elles se trouvent maintenant à Rouen, où les a envoyées M. Belbœuf, notre premier président de la Cour royale. C'est un larcin fait à notre cité.